



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Circulaire n° 21/16

Moulins, le 15 avril 2016

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Allier
En communication : Messieurs les sous-préfets
de MONTLUÇON et VICHY

Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales le dimanche 24 avril 2016.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à ce pavage et vous remercie de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Vous trouverez également, ci-joint, le message commun des associations de déportés qui sera lu lors de cette cérémonie.



Arnaud COCHET

MESSAGE DES DEPORTES

**Pour la Journée Nationale du Souvenir
des victimes et des héros de la Déportation**

dimanche 24 avril 2016

En cette journée dédiée au souvenir de la libération des camps nazis de concentration et d'extermination, nos pensées vont d'abord vers les souffrances de celles et ceux qui y sont morts.

Nous voulons aussi rendre hommage aux déportés qui, grâce à la solidarité face à la tyrannie, ont survécu malgré l'horreur de leur situation.

Sans équivalent dans l'Histoire, ces camps de la mort avaient pour principe la supériorité de la « race aryenne » et pour conséquence l'élimination de leurs opposants et l'éradication par des méthodes de mort industrielle de plusieurs millions de femmes, d'hommes et d'enfants.

En 1946, le procès de Nuremberg, fondé en partie sur le témoignage des déportés a permis d'élaborer la notion juridique de crime contre l'Humanité, suivie en 1948 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies.

Les déportés pouvaient donc penser que les tragédies qu'ils avaient vécues ne se reproduiraient pas.

En ces temps d'inquiétude et de menace pour l'avenir de l'Humanité, il convient de dénoncer toutes les doctrines de haine, de racisme et toutes les violations des libertés fondamentales dont tout être humain doit pouvoir se prévaloir.

Notre hommage d'aujourd'hui n'aurait pas de sens si nous ne prenions pas l'engagement de poursuivre la lutte pour la liberté et la solidarité entre les peuples, conquêtes fragiles qu'il faut défendre sans faiblesse.

C'est l'éducation aux valeurs civilisatrices de paix et d'humanité, l'enseignement de la morale de l'engagement et du devoir civique à l'école qui constituent les plus belles promesses de liberté, d'égalité et de fraternité en France et dans le monde.

**Ce message a été rédigé conjointement par
La Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.),
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.),
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.),
L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (U.N.A.D.I.F.).**